



Initiation : Application de peinture et pose de revêtements muraux

Objectifs de formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Participer à la mise en œuvre d'un revêtement mural et de procéder à l'application de peintures
- Participer à la réalisation des différents traitements de préparation, d'apprêts et de finition

Programme détaillé

- Préparer des supports pour la pose d'un revêtement ou l'application de peintures : diagnostic, préparation et contrôle
- Réaliser les travaux préparatoires de décollage, lessivage, ponçage
- Utiliser l'outillage
- Réaliser les travaux d'apprêt : enduisage, ponçage, rebouchage, ratissage, pose de textures à peindre...
- Réaliser la mise en œuvre des finitions : pose de revêtement muraux, application des peintures de finition
- Réaliser les travaux préparatoires, d'apprêt et de finition sur tous supports muraux.

les + de la formation

Parcours individualisé permettant le développement d'un portefeuille de compétences.

Formation théorique et pratique avec mise en situation sur les plateformes techniques de formation.

✓ **Durée: 3 jours – 21 heures**

✓ **Public visé :**

Tous publics souhaitant acquérir les compétences de base en application de peinture et pose de revêtements.

✓ **Pré-requis:**

- Maîtriser les savoirs de base, en français et mathématiques, nécessaires à la compréhension de plans et de calculs (textes, plans et schémas, calcul de côtes, etc.)
- Savoir utiliser les EPI de base

✓ **Animation :**

La formation est assurée par un formateur du BTP CFA 86, qualifié et expérimenté.

✓ **Moyens pédagogiques :**

- Exposés, apports théoriques réglementaires et techniques,
- Mise en situations pratiques sur la plateforme pédagogique grâce à la réalisation d'ouvrages sur toute la durée de la formation
- Organisation : Partie théorique, 3 heures. Partie pratique, 18 heures.
- Un support pédagogique est remis à chaque participant

✓ **Moyens techniques :**

- Vidéo Projecteur
- Salle équipée
- Plateforme équipée

✓ **Evaluation et sanction de la formation :**

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives (test d'appréciation des compétences et grille d'observation individuelle des travaux pratiques), le stagiaire se verra délivrer une attestation de compétences validant les acquis de la formation.